

COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA QUALITÉ DE L'AIR PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2024

Procès-verbal de la Commission consultative pour la qualité de l'air de la Ville de Québec officiellement convoquée et tenue le mercredi 20 novembre 2024, de 17 h à 20 h 45, à l'Édifice Andrée-P.-Boucher, 1130, route de l'Église (salle de réception).

- Commissaires présents :**
- Marie-Josée Asselin. Présidente de la commission. Conseillère municipale du district de Loretteville-Les Châtelains
 - Louis Martin. Commissaire élu. Conseiller municipal du district de Cap-Rouge-Laurentien
 - Jean Simard. Commissaire élu. Conseiller municipal du district no 2. Ville de St-Augustin-de-Desmaures
 - Jonathan Garneau. Commissaire citoyen - Arrondissement de Beauport
 - Salmata Diallo. Commissaire citoyenne - Arrondissement de La Cité-Limoilou
 - Guillaume Thibodeau-Fortin. Commissaire citoyen - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles
 - Lise Potvin. Commissaire citoyenne - Arrondissement Les Rivières
 - Lydi-Anne Vézina-Im. Commissaire citoyenne - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
 - Sylvain Chouinard. Commissaire citoyen - Arrondissement de Charlesbourg
- Commissaires absents :**
- Mélissa Coulombe-Leduc. Commissaire élue. Conseillère municipale du district du Cap-aux-Diamants
 - Gaétan Pageau. Commissaire élu. Maire de L'Ancienne-Lorette
- Partenaires présents :**
- Catherine Poiré. Agente de programme principale, Bureau du Directeur général régional. Région du Centre et de l'Est Environnement et Changement climatique Canada. Gouvernement du Canada
 - Hélène Bourassa. Directrice de la coordination et des relations avec le milieu de la Capitale-Nationale. Ministère des Transports et de la Mobilité durable. Gouvernement du Québec
 - Philippe Robert. Médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive. Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale
 - Hugues Paris. Vice-président Développement durable. Administration portuaire de Québec
 - Tristan Roy Cyr. Représentant. Comité développement durable. Parc technologique du Québec Métropolitain
 - Alexandre Turgeon. Directeur général. Conseil régional de l'environnement. Région de la Capitale-Nationale
- Membres présents la Ville de Québec :**
- Stephan Bugay. Directeur général adjoint. Services de proximité.
 - Martin Lefebvre. Directeur, Service des relations citoyennes et des communications
 - Manon Collette. Directrice de projet. Service des relations citoyennes et des communications. Secrétaire de la commission
 - Matthieu Alibert. Directeur. Division de la prévention et qualité du milieu
 - Caroline Gates. Conseillère en environnement. Prévention et qualité du milieu
 - Ernesto Salvador Cobos. Conseiller en consultations publiques. Service des relations citoyennes et des communications

1. Ouverture de la séance

Madame Marie-Josée Asselin, présidente de la Commission consultative pour la qualité de l'air, souhaite la bienvenue aux participants. Elle déclare l'ouverture de la séance à 17 h. Neuf (9) commissaires sont présents. Le quorum est confirmé.

La présidente souligne que quatre dimensions sont regroupées à la commission : la dimension politique (5 commissaires), la dimension citoyenne (6 commissaires), la dimension partenaire (10 organismes) et la dimension administrative (l'équipe de la Ville de Québec). Les participants sont invités à se présenter. Madame Asselin remercie tous les membres présents à cette deuxième séance de la Commission consultative pour la qualité de l'air.

2. Affaires courantes

2.1. Adoption de l'ordre du jour du 20 novembre 2024

L'ordre du jour est déposé pour son adoption. Sur la proposition de monsieur Louis Martin, appuyée par monsieur Sylvain Chouinard, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2.2. Approbation du procès-verbal du 18 septembre 2024

Le procès-verbal du 18 septembre 2024 est déposé pour approbation. Sur la proposition de monsieur Sylvain Chouinard et appuyée par monsieur Guillaume Thibodeau-Fortin, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Sujets d'actualités

La présidente présente l'agenda des cinq sujets d'actualité. Le responsable de chaque sujet prend la parole.

3.1. Mission et le champ d'intervention de la commission

La présidente confirme que la commission est pour la qualité de l'air extérieur. Nous priorisons des interventions sur lesquelles la Ville de Québec a un réel levier et qui sont dans ses champs de compétences. La mission et le champ d'intervention demeurent inchangés. Cependant et à la recommandation de Louis Martin, des opportunités en lien avec l'air intérieur peuvent être considérées et abordées à la 2^e année de la commission consultative.

3.2. Présentation de la démarche Limoil'Air

Manon Collette présente une offre du président du conseil de quartier du Vieux-Limoilou, monsieur Raymond Poirier. Il souhaite présenter Limoil'Air aux membres de la commission. L'offre est acceptée à l'unanimité. La date du 19 décembre est identifiée. Il reste à confirmer l'heure de la présentation.

3.3. Les feux de circulation

Le sujet de madame Lise Potvin porte sur les feux de circulation qui demeurent rouges, alors qu'il n'y a pas de circulation. L'attente d'une voiture dans un tel contexte cause des émissions de GES indues. La commissaire émet l'idée d'utiliser l'IA afin de gérer plus efficacement les feux de circulation.

La recommandation de la présidente est d'inviter le Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI) à la commission. Un échange visant à sensibiliser le STMI à la qualité de l'air serait à l'ordre du jour d'une telle rencontre. Madame Asselin souligne qu'une [démarche de participation publique](#) est en cours pour la « [Stratégie de sécurité routière 2025-2029](#) ». Elle encourage les commissaires à demeurer à l'affût de cette démarche de consultation citoyenne.

3.4. Bureau de l'agence de protection de l'environnement des États-Unis (US EPA)

Monsieur Guillaume Thibodeau-Fortin revient d'une table ronde du Bureau de l'agence de protection de l'environnement des États-Unis (US EPA). Il présente une mise à jour du plan de révision de la Loi et il fait état de travaux pour une nouvelle méthode d'essai devant être effective en 2028. À la demande de la présidente, Monsieur Thibodeau-Fortin va tenir les membres de la commission informés de l'état d'avancement de la Loi qui est appelée à changer.

[À propos de l'EPA](#) : L'EPA fait exécuter des lois de protection de l'environnement au niveau fédéral. Il procède à l'enregistrement et à la régulation des pesticides, met à exécution des lois concernant la qualité de l'air atmosphérique et de l'eau potable et règlemente également l'élimination des déchets solides dangereux.

3.5. Le projet Primevères

3.5.1. Présentation d'un projet pilote

Monsieur Guillaume Thibodeau-Fortin propose un projet pilote aux membres de la commission. Sa proposition est à la suite de la transmission de deux documents suivants envoyés aux commissaires le 26 août 2024.

- Un article rédigé par un citoyen du secteur Champigny, monsieur Slavko Sebez, expert-conseil en santé environnementale et en santé et sécurité au travail (voir l'article encadré en p. 3).
- Un [bilan de la qualité de l'air au Québec 2021](#) du gouvernement du Québec (voir le bilan via le lien).

Le projet pilote a pour nom *le Projet Primevères*. Son but est de diminuer les émissions de particules fines causées par le chauffage au bois autour de l'école Primevères. Des recommandations sont soulevées par le commissaire, telles que compléter le recensement des appareils de chauffage au bois du secteur et installer des capteurs près des maisons possédant un appareil non certifié afin de mieux cerner les sources problématiques.

Monsieur Thibodeau-Fortin souligne l'importance d'accompagner le changement de comportements des citoyens avec de la formation portant sur les bonnes pratiques d'allumage. En guise d'exemple, il nomme l'utilisation de bois préséché. Il faut aussi mesurer avant et après les changements apportés dans le secteur visé par le projet.

Québec, le 21 août 2024

Les habitants du secteur de Champigny respirent 4 fois plus de particules fines que dans Radisson

Selon le récent rapport du ministère de l’Environnement du Québec, les habitants du secteur de Champigny respirent 4 fois plus de particules fines PM_{2,5} que dans Radisson. Effectivement, les concentrations moyennes annuelles de particules fines au Québec mesurées par les stations du réseau de surveillance de la qualité de l’air ont varié de 2,6 µg/m³ à la station Radisson à 9,5 µg/m³ à la station Québec - École Les Primevères (secteur Champigny)¹. On constate que la concentration moyenne annuelle de PM_{2,5} dans l’air ambiant du secteur de Champigny dépasse de deux fois le seuil sanitaire de référence recommandé par l’Organisation mondiale de la santé de 5 µg/m³ (1 an)². Mentionnons également que le Règlement sur l’assainissement de l’atmosphère (RAA) du ministère de l’Environnement du Québec ne prévoit aucune norme annuelle pour les PM_{2,5} (particules de 2,5 microns et moins)³.

Santé Canada affirme que « l’exposition aux PM_{2,5} peut avoir une incidence négative sur le cœur et les poumons et peut entraîner des problèmes de santé comme des symptômes d’asthme, des bronchites chroniques et des crises cardiaques. L’exposition aux PM_{2,5} est également liée à une augmentation des visites aux urgences et des hospitalisations pour des problèmes respiratoires et cardiovasculaires, ainsi qu’à un risque accru de décès prématuré. Les groupes de population vulnérables, comme les enfants et les personnes atteintes de maladies cardiovasculaires et respiratoires préexistantes, sont plus sensibles à ces effets⁴ ».

Précisons que la station Québec - École Les Primevères (secteur Champigny) se trouve dans une zone à prédominance résidentielle où le chauffage au bois est la principale cause de la mauvaise qualité de l’air en hiver. Pour remédier à ce problème, la ville de Québec a émis un avis temporaire le 7 février 2024 qui interdisait l’utilisation de tous les appareils à combustible solide sur tout son territoire⁵. L’interdiction a été levée 2 jours après, vendredi matin, le 9 février.

Deux semaines après on a constaté qu’une interdiction temporaire, de quelques jours par année, d’utilisation des appareils à combustible solide n’a pas apporté les résultats espérés. Effectivement, le 23 février 2024 une seule station du réseau de surveillance de la qualité de

¹Ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), Bilan de la qualité de l’air au Québec 2021, Dépôt légal – 2024

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/bilan/qualite-air-quebec-2021.pdf>

²Organisation mondiale de la santé (OMS), Lignes directrices mondiales de l’OMS sur la qualité de l’air, 2021

<https://www.who.int/fr/news-room/questions-and-answers/item/who-global-air-quality-guidelines>

³Règlement sur l’assainissement de l’atmosphère (À jour au 1^{er} mai 202), ANNEXE K (a. 196, 197 et 202), NORMES DE QUALITÉ DE L’ATMOSPHÈRE <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/Q-2.%20r.%204.1>

⁴Les impacts sur la santé de la pollution de l’air au Canada : Estimation de la morbidité et des décès prématurés – rapport 2021

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/impacts-sante-pollution-air-2021.html>

⁵Journal de Québec <https://www.journaldequebec.com/2024/02/06/interdiction-dutiliser-des-poeles-et-foyers-a-partir-de-mercredi-a-quebec>

3.5.2. Proposition de l’administration

Monsieur Matthieu Alibert, directeur de la Division de la prévention et qualité du milieu, présente la proposition de l’administration en lien avec le Projet Primevères. Il souligne qu’afin d’augmenter la [déclaration des appareils à combustible solide](#), près de 2 000 lettres sont à envoyer dans les prochains jours aux citoyens du secteur Champigny. Le suivi des déclarations est une des actions en cours par la Ville de Québec.

Pour le Projet Primevères, le souhait de l’administration est d’allier l’expertise de la [démarche Limoil’Air](#) à ce projet pilote qui est porteur et rassembleur. La présentation de monsieur Raymond Poirier va permettre de le bonifier. L’opportunité d’impliquer le conseil de quartier de l’aéroport est aussi nommée. Un état d’avancement de l’administration est à prévoir pour la séance du 30 janvier 2025 de la commission consultative.

Dr Philippe Robert, partenaire représentant de la Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale, souligne qu’une étude de la France démontre que la formation et l’utilisation de capteurs aident au changement de comportements des citoyens. Accéder à l’étude via ce lien: [The effectiveness of personalised versus generic information in changing behaviour: Evidence from an indoor air quality experiment](#). Accéder au résumé de l’étude avec une vidéo via ce lien : [Wood Burning: improving pollution awareness](#)

En conclusion, la commission accueille favorablement le Projet Primevères, bien qu’il demeure à être précisé. C’est un projet qui permet de sensibiliser la population d’un quartier ciblé et de mesurer les changements apportés. Une présentation sur les différentes technologies de capteurs est aussi proposée par Lise Potvin.

4. Gouvernance pour une saine qualité de l’air

La présidente souligne que la gouvernance pour une saine qualité de l’air extérieur est le sujet au cœur des discussions de la séance. Les partenaires vont présenter leur organisme sous l’angle de leur contribution aux enjeux de la qualité de l’air. Les comités intersectoriels vont aussi être présentés. Pour mettre la table aux présentations, Caroline Gates présente l’écosystème actuel pour une vision 360° de la gouvernance actuelle par tous les membres de la commission.

4.1. Écosystème actuel pour une vision 360°

La gouvernance de la qualité de l’air est présentée sous forme d’écosystème dans lequel chaque partie prenante est identifiée. Il s’agit d’une cartographie préliminaire qui est appelée à être bonifiée avec l’apport de la commission. Voici l’écosystème de la qualité de l’air ambiant présenté lors de la séance du 20 novembre 2024 :



Voici les faits saillants de cet écosystème tels qu'ils sont communiqués par madame Caroline Gates.

Cercle jaune **Qualité des milieux de vie (santé)**

Représente l’objectif des efforts collectifs qui est d’offrir un air pur et une qualité de vie, afin de protéger la santé humaine. Pour préserver et améliorer la qualité de l’air, il est essentiel de réunir les acteurs, comprendre les interactions et évaluer la gouvernance. Cela permet d’innover et prioriser les initiatives produisant des résultats favorables à la santé. La qualité des milieux de vie tient aussi compte des dynamiques naturelles. Ex. : les conditions météorologiques, le climat, etc.

Cercle mauve Société civile

Représente les organismes contribuant aux enjeux de la qualité de l'air ambiant. Ex.: Conseil régional de l'environnement (CRÉ), Santé Urbanité, Comité intersectoriel sur la contamination environnementale et la qualité de l'air de La Cité-Limoilou (CICEL), Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP), les conseils de quartier, etc.

Cercle bleu marin Municipalités et la Nation Huronne-Wendat (NWH)

Une municipalité a des compétences en matière d'environnement. Elle participe aux comités intersectoriels et peut adopter des règlements visant à protéger l'environnement incluant l'air extérieur. À titre d'exemple, la Ville de Québec qui réglemente l'utilisation des appareils à combustion solide versus le MELCCFP qui en réglemente la vente.

Cercle bleu pâle Gouvernement du Québec

Le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ([MELCCFP](#)) réglemente la qualité de l'air ambiant, notamment avec le [Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère](#). Il coordonne le [Réseau de surveillance de la qualité de l'air du Québec](#). D'autres ministères ont des leviers pour contribuer aux enjeux de la qualité de l'air et protéger la santé de la population (ex. : la direction de santé publique et le ministère des Transports et de la Mobilité durable).

Cercle rouge Gouvernement du Canada

Bien que plusieurs instances fédérales aient des leviers pour contribuer aux enjeux de la qualité de l'air, [Environnement et Changement climatique Canada](#) est le ministère principalement responsable des règlements. Il gère le [Programme du Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique](#). Le gouvernement du Canada est responsable des accords internationaux qui influencent les polluants transfrontaliers, notamment [l'Accord entre le Canada et les États-Unis sur la qualité de l'air signée](#).

Pastille vert foncé Organismes internationaux

Nous désignons comme organismes internationaux l'Organisation mondiale de la Santé ([OMS](#)) avec ses lignes directrices et le U.S. Environmental Protection Agency ([US-EPA](#)) avec ses guides, méthodes d'analyses et de certification. Les gouvernements d'autres pays sont aussi considérés puisqu'ils jouent un rôle en matière de la qualité de l'air extérieur et de santé globale de la population.

Pastille vert pâle Industries et commerces locaux

Les industries et commerce locaux, qu'il s'agisse d'incinérateurs, de papeteries, de carrières, de boulangerie, d'atelier de peinture, d'activités portuaires, ou de l'aéroport sont des acteurs importants à l'écosystème de la qualité de l'air. Bien qu'ils soient souvent réglementés, elles ont une responsabilité de bien gérer leur impact sur la qualité de l'air.

Pastille orange Recherche et innovation

La recherche et l'innovation jouent un important rôle dans l'écosystème actuel. Elles alimentent les connaissances et les avancées technologiques. Les instituts, les chaires de recherche et les nouvelles technologies offrent des outils essentiels pour améliorer la gouvernance de la qualité de l'air ambiant.

Conclusion de Caroline Gates

L'écosystème de la qualité de l'air extérieur est complexe. Plusieurs paliers gouvernementaux interviennent avec leurs leviers. Du point de vue de madame Caroline Gates, une bonne gouvernance repose sur des relations étroites entre les acteurs.

4.2. Présentation des partenaires et des comités

La présidente invite les partenaires à présenter leur organisme et les comités intersectoriels. Voir le PDF de la séance pour consulter le contenu détaillé. Voici les faits saillants segmentés selon l'écosystème actuel présenté au point 4.1.

Qualité des milieux de vie Organisme Santé Urbanité (Ça marche Doc!)

L'organisme est présenté par le commissaire Dr Sylvain Chouinard. Santé Urbanité a pour mission de favoriser la santé globale, les saines habitudes de vie et la réduction des coûts en santé par l'incitation au verdissement urbain, aux transports collectifs et actifs (marche et vélo) et à la lutte aux changements climatiques. Son mandat est de plaider pour des villes créatrices de santé préventive via sa participation à de nombreuses consultations publiques, conférences et initiatives de sensibilisation.

Ça marche doc! c'est plus de 200 marches éducatives sur la santé environnementale, la promotion du vélo utilitaire pour la santé, plus de 50 émissions télévisées et plus de 40 chroniques radiophoniques à Radio-Canada.

Société civile

Comité intersectoriel sur la contamination environnementale et la qualité de l'air dans l'arrondissement La Cité-Limoilou (CICEL)

Le CICEL est présenté par Dr Philippe Robert. Ce comité est présidé par le directeur régional de santé publique. Il est créé en vertu de la Loi sur la santé publique. Des partenaires y sont invités afin de participer à la recherche de solutions pour une problématique de santé publique. Son mandat est de réduire à la source les émissions de contaminants dans l'air ambiant provenant de l'arrondissement de La Cité-Limoilou ainsi que de mettre en place des mesures de mitigation appropriées et réalistes permettant de réduire la contamination dans l'air ambiant. Les réalisations du CICEL reposent sur la collaboration et l'engagement des membres.

Société civile

Conseil régional de l'environnement - Région de la Capitale-Nationale

Le CRÉ est présenté par monsieur Alexandre Turgeon. L'organisme regroupe des associations, des institutions et des individus ayant à cœur la défense des droits collectifs pour un environnement de qualité. Sa mission est d'influencer les décisions, accompagner les collectivités et mettre en œuvre des projets dans l'intérêt public afin de générer un changement de pratiques et bâtir un environnement sain.

Les activités du CRÉ sont les suivantes. Affaires publiques : participation aux comités et groupes de concertation (ex. : CVGMR, CVAP, CICEL, etc.), publication de mémoires et prises de position (ex. : plaidoyer en lien avec les enjeux de mobilité durable). Verdissement : projet de déminéralisation et plantation dans divers contextes (cours d'école, stationnements, etc.) ainsi que l'accompagnement de promoteurs pour la réalisation d'infrastructures vertes.

Société civile

Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP)

Le CVAP est présenté par monsieur Alexandre Turgeon. Ce comité est formé par la Ville de Québec en 2013 afin de créer un espace d'échange sur la qualité de l'air entre les citoyens et les institutions.

Voici le mandat du CVAP :

- vérifier si l'exploitation portuaire s'effectue en conformité avec les normes applicables, dans le respect des exigences environnementales et des meilleures pratiques en ce domaine;
- documenter, vulgariser et communiquer les impacts sur la santé et sur l'environnement liés aux activités du Port;
- identifier des actions permettant l'atteinte de la mission du Comité;
- assurer la mise en place d'un processus d'amélioration progressive et le maintien des acquis;
- maintenir un climat de collaboration entre les parties concernées de façon à établir un dialogue constructif;
- influencer les instances concernées en vue de réaliser sa mission;
- rendre publiquement compte de ses actions.

Société civile

Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles (CVGMR)

Le CVGMR est présenté par monsieur Alexandre Turgeon. Ce comité est formé en 2005 en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Voici le mandat du CVGMR :

- assurer la vigie des émissions atmosphériques, du bon fonctionnement de l'incinérateur et le suivi des plans de mise en œuvre de l'agglomération de Québec du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles
- faire des recommandations à l'exploitant concernant l'élaboration et la réalisation de mesures propres à améliorer le fonctionnement de l'équipement d'incinération, soit atténuer ou supprimer les impacts de l'incinérateur sur le voisinage
- faire des recommandations à la Ville concernant l'élaboration et la mise en œuvre du plan de mise en œuvre de l'agglomération de Québec du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQ.

Municipalités

Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)

La CMQ est présentée par madame Marie-Josée Asselin. Organisme supramunicipal de planification, de coordination et de financement, la CMQ regroupe 28 municipalités de l'agglomération de Québec, la Ville de Lévis, la MRC de La Côte-de-Beaupré, la MRC de l'île d'Orléans et la MRC de La Jacques-Cartier. La population représentée par la CMQ est de 830 000 personnes.

Compétences et domaines d'intervention : plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD); développement économique, artistique, culturel et touristique; équipements, infrastructures, services et activités à caractère métropolitain; transport en commun métropolitain et planification de la gestion des matières résiduelles.

Gouvernement du Québec **Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)**

Madame Caroline Fleury, directrice régionale, Contrôle environnemental Capitale-Nationale au MELCCFP, a envoyé à la secrétaire de la commission consultative, un document portant sur la gouvernance de la qualité de l'air du ministère. Des copies sont remises aux membres lors de la séance du 20 novembre 2024. La mission du MELCCFP est de protéger l'environnement, assurer la conservation et la mise en valeur de la biodiversité et jouer un rôle clé dans la transition climatique, dans une perspective durable, afin de contribuer aux enjeux prioritaires de la société québécoise. Voir le document en annexe du présent procès-verbal.

Recommandation lors de la séance du 20 novembre :

Les membres souhaitent inviter le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour une présentation et un échange lors d'une future séance de la Commission consultative pour la qualité de l'air.

Gouvernement du Québec **Ministère du Transport et de la mobilité durable**

Madame Hélène Bourassa présente la mission et les priorités du ministère ainsi que le rôle de la Direction générale territoriale. La mission du ministère est de favoriser la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport sécuritaires et accessibles contribuant au développement du Québec, notamment en :

- réalisant des projets de maintien d'amélioration et de développement des actifs;
- exploitant les actifs de façon responsable et innovante;
- investissant dans des projets et des mesures favorisant la mobilité durable;
- assumant un leadership qui s'exerce par l'ingénierie, l'expertise et l'innovation de même qu'un encadrement normatif et sectoriel et en investissant dans les mesures favorisant la mobilité durable.

Le rôle de la Direction générale territoriale est d'assurer l'entretien et l'exploitation des infrastructures de transports relevant de sa responsabilité; planifier et réaliser les travaux de construction des infrastructures de moins de 100 M\$ sur son territoire ainsi qu'entretenir des liens privilégiés avec les partenaires.

Gouvernement du Canada **Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)**

Présenté par madame Catherine Poiré, le Bureau du Directeur général régional (région du Centre et de l'Est) a la capacité, la perspective et les réseaux pour mener à bien des dossiers complexes au niveau local et régional.

Voici quelques-unes de ses responsabilités :

- travailler avec les partenaires et les parties prenantes sur des priorités. Développer et entretenir des relations régionales;
- aider les partenaires régionaux et les parties prenantes à s'orienter au sein d'ECCC et dans les autres services fédéraux;
- fournir une vision et des conseils à l'échelle du ministère, des directions et à la haute direction sur les questions régionales.

Chaque année, la pollution atmosphérique est l'un des facteurs responsables de plus de 170 000 décès prématurés. Depuis 1990, les émissions des principaux polluants atmosphériques diminuent régulièrement. Les impacts du changement climatique (feux de forêt, concentration urbaine, etc.) amplifient la nécessité de lutter contre la pollution de l'air.

Voici quelques actions entreprises par ECCC:

- mise en place et modifications de règlements visant les véhicules, les moteurs et les carburants;
- projet de règlement qui exigera que les équipements de contrôle des émissions dans les installations pétrolières et pétrochimiques empêchent les composés organiques volatils (COV) d'être rejetés;
- élaboration d'un règlement avec Santé Canada afin de limiter les émissions de benzène toxique des stations-service.

Industries et commerces **Administration portuaire de Québec**

Présentation par monsieur Hugues Paris Vice-président, Développement durable. Le Port a un territoire de 493 hectares et de 35 km² de plan d'eau divisés en 5 secteurs, 11 terminaux dédiés et 3 terminaux multifonctionnels. Voici le rôle du Port en matière de qualité de l'air : surveillance des opérations portuaires, collaboration avec les autorités publiques, information, consultation, action et innovation.

Le Port est aussi muni d'un plan d'action sur la qualité de l'air. Voici quelques exemples des actions mises en place :

- poursuivre la planification détaillée du projet d'électrification des quais pour les navires;
- élaborer un plan d'économie d'énergie pour diminuer les GES et polluants atmosphériques (bâtiments et installations);
- poursuivre l'électrification de la flotte de véhicules routiers;
- optimiser les déplacements de camions afin de diminuer les émissions de GES et polluants atmosphériques;
- élaborer un plan de verdissement sur l'ensemble du territoire portuaire incluant la trame verte.

Industries et commerces Comité de cohabitation Port-Communauté (CCPC).

LE CCPC est présenté par Hugues Paris. Le mandat du comité est de :

- créer un espace pour favorisant des échanges constructifs en continu entre le Port et les représentants de la communauté;
- permettre la prise en compte des intérêts, des attentes et des enjeux de la communauté dans la gestion des projets et des activités se déroulant sur le territoire du Port, de même que leurs impacts et retombées;
- échanger avec les acteurs du milieu à propos des facteurs favorisant la bonne cohabitation;
- Diffuser une information juste et compréhensible pour la population ainsi que les acteurs concernés.

Industries et commerces Comité de bon voisinage du parc industriel des Carrières

Madame Caroline Gates présente le comité dont la coordination est assurée par la Ville de Québec. Mis en place en 2019, il est composé de citoyens et de représentants d’entreprises dans le but d’ouvrir le dialogue et de passer en mode solution. Les objectifs sont de regrouper les parties prenantes concernées; partager les connaissances; mettre à profit l’intelligence collective; émettre des recommandations aux parties prenantes et informer le conseil de quartier.

Industries et commerces Comité développement durable du Parc technologique de Québec

Présenté par monsieur Tristan Roy Cyr, le comité regroupe des représentants d’entreprises du Parc technologique. Plusieurs activités sont organisées annuellement par ce comité qui fonctionne sur une base volontaire et bénévole.

Conclusion de madame Marie-Josée Asselin

La présidente remercie et félicite les partenaires pour leur excellente présentation qui va nourrir la réflexion en lien avec la gouvernance pour la qualité de l’air avec l’apport de la Commission consultative pour la qualité de l’air.

5. Atelier FFMO | Gouvernance actuelle et idéale pour la qualité de l’air

La présidente invite madame Manon Collette à présenter l’atelier ainsi que monsieur Ernesto Salvador Cobos à animer l’atelier. L’exercice vise à identifier les forces, faiblesses, menaces, opportunités de l’actuelle gouvernance en matière de qualité de l’air. Les membres sont divisés en équipes. Ils échangent sur leurs constats des présentations.

Un retour en plénière permet le partage de leurs faits saillants. Les opportunités dégagées vont contribuer à optimiser la gouvernance avec l’apport de la commission. Voici l’analyse FFMO de l’atelier de la commission e du 20 novembre 2024.

GOVERNANCE ACTUELLE ET IDÉALE POUR LA QUALITÉ DE L’AIR EXTÉRIEUR

FORCES	FAIBLESSES
<p>Agglomération et Ville de Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Conscience collective sur la qualité de l’air ○ Volonté vers la carboneutralité ○ Beaucoup d’intervenants. Initiatives citoyennes et locales ○ Études et données sur la qualité de l’air ○ Compétences Ville : transport, mobilité, aménagement, etc. ○ Capacités de la Ville pour de la communication ○ Courage de la Ville pour la création de la commission <p>Comités sectoriels</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Plusieurs comités et multi visions ○ Espace de dialogue social sur les sources de polluants <p>Commission consultative</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Commission qui regroupe plusieurs acteurs ○ Commission qui permet de s’occuper d’enjeux orphelins ○ Regroupement d’expertises diversifiées ○ Collaboration entre les organismes présents 	<p>Agglomération et Ville de Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ + de 40 % des polluants transfrontaliers. Peu de levier. ○ Contrôle sur certains polluants ○ Gouvernance pas suffisamment concentrée. ○ Peu de vision commune ○ Qui a la responsabilité de la gouvernance de la qualité de l’air? ○ Multiples rencontres avec les mêmes acteurs ○ Plusieurs intervenants avec des échanges à n’en plus finir <p>Comités sectoriels</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Redondance entre les comités, les conversations et les objectifs ○ Manque de partage d’informations et de ressources financières <p>Commission consultative</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Construction : secteur absent (mais contribution aux poussières) ○ Actions trop générales (ex. : poêle à bois)

MENACES	OPPORTUNITÉS
<p>Agglomération de Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Trop d'intervenants = difficulté d'avoir le consensus ○ Élections municipales pouvant faire changer les choses ○ Contraintes budgétaires et manque de ressources ○ Réglementation : qui a le pouvoir réglementaire? ○ Trouver comment faire pour appliquer les solutions ○ Changements climatiques et pénurie d'énergie électrique <p>Commission consultative</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Pouvoir de recommandation seulement ○ Désengagement et désillusion si aucune action n'est prise ○ Changement de gouvernance et des commissaires 	<p>Communication, information, formation, mesures et technologie</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Développer une plateforme d'échange et d'informations ○ Canaux de communication pour un partage des connaissances ○ Enseignement à la population et vulgariser l'information ○ Données locales pour avoir un bilan ○ Développer des cibles communes ○ Capteur chez les citoyens et LIDAR technologie <p>Comités sectoriels</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mieux distinguer les comités et sélectionner qui est où et quand ○ Consensus en centralisant. Rassembler les organisations ○ Plans d'action à regrouper afin d'éviter les dédoublements <p>Commission consultative</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Développer une vision avec une vue globale sur la qualité de l'air ○ Commission forte qui s'exprime d'une voix forte ○ Commission responsabilisant des joueurs (effet d'entraînement) ○ Commission qui minimise la répétition avec un plan regroupé ○ Développer une vue d'état-major pour identifier les priorités ○ Rassembler les enjeux et faciliter les consensus en centralisant ○ Développer et déployer des projets de recherche ○ Mise en place de sous-comités sectoriels (carrières, particules) ○ MELCCFP : Créer une relation et des liens pour sa participation ○ Développer un rôle d'interlocuteur crédible pour le MELCCFP

6. Conclusion et mot de la fin

Les prochaines étapes de la Commission consultative pour la qualité de l'air sont présentées. Voici les faits saillants :

- Le 16 décembre 2024, Manon Collette et Caroline Gates présentent la commission consultative aux membres du CICEL
- Le 19 décembre 2024, les membres de la commission sont invités à la présentation de la démarche Limoil'Air
- La programmation des quatre séances de l'année 2025 est présentée. Les invitations sont à transmettre par la secrétaire

Séance 1	Séance 2	Séance 3	Séance 4
Jeudi 30 janvier 2025	Jeudi 27 mars 2025	Jeudi 22 mai 2025	Jeudi 25 septembre 2025

6.1. Sujets d'actualités

Monsieur Alexandre Turgeon présente un sujet d'actualité en lien avec le projet de conteneurs de QSL. L'objectif est d'avoir l'éventuelle contribution de la commission pour ce dossier dont plusieurs citoyens expriment leurs inquiétudes. Il est cependant difficile d'évaluer les impacts sur la qualité de l'air en raison du peu d'information disponible. Hugues Paris souligne que l'Administration portuaire de Québec est en attente du dépôt du projet en question par QSL. En conclusion, les membres sont d'avis qu'il s'agit d'une opportunité de collaboration de la commission avec les citoyens. Son rôle demeure cependant à être précisé lorsque le projet sera officiellement déposé.

6.2. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, madame Asselin déclare la levée de la séance de la commission consultative à 20 h 45.



Marie-Josée Asselin
Présidente de la commission consultative



Manon Collette
Secrétaire de la commission consultative

APPROUVÉ : À la séance du 30 janvier 2025 de la Commission consultative pour la qualité de l'air

ANNEXE – DOCUMENT DU MELCCFP

Ministère
de l’Environnement,
de la Lutte contre
les changements
climatiques, de la Faune
et des Parcs



Commission consultative pour la qualité de l’air

Rencontre du 20 novembre 2024

Gouvernance de la qualité de l’air par le ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

Mission et organigramme

Protéger l’environnement, assurer la conservation et la mise en valeur de la biodiversité et jouer un rôle clé dans la transition climatique, dans une perspective durable, afin de contribuer aux enjeux prioritaires de la société québécoise

- [Organigramme](#) ↗

Mandats « Qualité de l’air et changements climatiques »

- Réaliser l’évaluation stratégique d’enjeux environnementaux transversaux, notamment en effectuant le **suivi de l’état et de l’évolution de la qualité de l’air ambiant** par l’entremise du Réseau de surveillance de la qualité de l’air du Québec (RSQAQ) et en colligeant des **bilans de suivis d’émissions de contaminants**.
- Gérer un **régime d’autorisations** visant à encadrer toute activité assujettie à la réglementation afin d’en vérifier l’acceptabilité environnementale, en fonction du cadre légal et réglementaire en vigueur.
- Assurer le **contrôle environnemental** quant au respect de la législation environnementale et de la conformité aux autorisations délivrées et prendre les recours appropriés lors de manquements.
- Intervenir rapidement lors d’**incidents environnementaux** susceptibles de vicier l’air par des contaminants toxiques grâce aux unités spécialisées d’**Urgence-Environnement** et du Centre d’expertise en analyse environnementale du Québec (**CEAEQ**).

Informations liées à la qualité de l’air

[Réseau de surveillance](#)

[Indice de la qualité de l’air](#)

[Smog](#)

[Contaminants atmosphériques](#)

[Rapports sur de la qualité de l’air](#)

Émissions atmosphériques

- [Inventaire](#)
- [Déclaration obligatoire](#)

[Laboratoire mobile TAGA](#)

Problèmes atmosphériques

- [Chauffage au bois](#)
- [Feux de forêt](#)
- [Halocarbures](#)
- [Précipitations acides](#)
- [Transport routier](#)

[Changements climatiques](#)

Réglementation

- [Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère](#)
 - [Q-2, r. 4.1 - Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère](#)
- [Normes et critères de qualité de l'atmosphère](#)
- [Véhicules Zéro émission \(VZE\)](#)
- [Véhicules lourds \(PIEVAL\)](#)
 - [Q-2, r. 33 - Règlement sur les normes environnementales applicables aux véhicules lourds](#)
- [Règlement sur les appareils de chauffage au bois](#)
 - [Q-2, r. 1 - Règlement sur les appareils de chauffage au bois](#)
- [Règlement sur les appareils de chauffage au mazout](#)
 - [Q-2, r. 1.1 - Règlement sur les appareils de chauffage au mazout](#)
- [Déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère](#)
 - [Q-2, r. 15 - Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère](#)
- [Q-2, r. 17 - Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules automobiles](#)
- [Q-2, r. 27 - Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers](#)
- [Q-2, r. 29 - Règlement sur les halocarbures](#)
- [Q-2, r. 48 - Règlement sur les usines de béton bitumineux](#)

Autorisations ministérielles

Le régime d'autorisations vise à encadrer toute activité assujettie d'un projet en fonction de son [niveau de risque](#) pour l'environnement, donc en analyser l'acceptabilité environnementale, en fonction du cadre légal et réglementaire en vigueur.

Selon le niveau de risque, le traitement d'une demande d'autorisation recevable sera soumis soit à la [procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement](#), soit à une [autorisation ministérielle](#) ou soit à une [déclaration de conformité](#).

Ainsi, l'analyse d'un projet sera pilotée soit par la [Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique](#) ou soit par la Direction générale de l'analyse et de l'expertise régionales de la région administrative concernée, et qui verra alors à la délivrance des autorisations et permis s'y rattachant, le cas échéant.

Des exigences supplémentaires et complémentaires à la réglementation, telles que des objectifs de rejet, le respect de critères ou des suivis, peuvent être inscrites dans les autorisations d'établissements industriels, notamment grâce au [Programme de réduction des rejets industriels \(PRRI\)](#).

- [Autorisation ministérielle](#)
 - [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement \(REAFIE\)](#)
 - [Service en ligne](#)
- [Déclaration de conformité](#)

Contrôle environnemental

Interventions typiques sur le terrain et hors site

- Inspections détaillées dans le cadre d'un programme systématique
 - Inspections de conformité (délivrance d'autorisations)
 - Inspections visant le suivi des manquements
 - Inspections à la suite de signalements
 - Interventions terrain ou téléphoniques - Urgence-Environnement
 - Survolés aériens, survol de drones, échantillonnages divers
 - Vérification des résultats des suivis mensuels (principe d'autosurveillance)
 - Vérification des rapports de caractérisation atmosphérique
 - Réception des rapports annuels
- [Traitement des signalements à caractère environnemental](#)
 - [Urgence-Environnement | Gouvernement du Québec](#)
 - [Directive traitement manquements loi environnementale](#)

Publications

- Effets sur l'air ambiant des émissions de l'incinérateur de la Ville de Québec
 - [Modélisation de la dispersion atmosphérique](#)
 - [Rapport sur le suivi de la qualité de l'air](#)
- Qualité de l'air ambiant dans la ville de Québec
 - [Rapport sur le portrait de la qualité de l'air du secteur Limoilou-Basse-Ville \(2023\)](#)
 - [Rapport sur les variations spatiotemporelles et la saisonnalité des concentrations de particules fines à Québec de 2010 à 2018](#)
 - [Rapport sur la qualité de l'air à Québec entre 1994 et 2008](#)

Service à la clientèle

- [Les registres publics](#) (tous les registres du MELCCFP requis en vertu de plusieurs lois. Ils permettent notamment de consulter des informations concernant les autorisations, les déclarations de conformités, attestation d'assainissement du PRRI, et autres via [l'outil de recherche](#)).
- [Demandes de renseignements](#)
- [Déclaration de services aux citoyens](#)
- [Traitement des signalements à caractère environnemental](#)
- [Urgence-Environnement | Gouvernement du Québec](#)